

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUINZIÈME

LÉVIS
—
1909



2

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

1911



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

JANVIER 1909

N° 1

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Lettre de M. de la Corne :

“ A Paris, le 8 mars 1752.

“ Messieurs,

“ J'ai eu l'honneur de vous écrire sur la fin de l'automne par l'Angleterre ; je souhaite que la lettre vous soit parvenue. M. Shirley, gouverneur de Boston, s'est lui-même chargé de vous la faire passer à l'adresse de Mme Péan ; il lui avait promis dès l'hiver dernier ; Mme Gauthier, sa nièce, l'en a fait ressouvenir et lui a remise elle-même ; il lui a promis que vous la recevriez certainement.

“ Je n'ai rien de plus consolant à vous marquer par celle-ci. Croiriez-vous que nos papiers ne sont pas encore produits et que malgré toutes mes instances je n'ai pu en venir à bout ? L'arrêt d'évocation ne nous a été remis qu'à la St-Martin ; jamais M. de la Porte n'a voulu le livrer avant. M. Delorme a fait plusieurs voyages à Versailles, cet été, inutilement. J'ai écrit à

M. de la Porte et une fois au ministre, de Maubec et d'Auvergne, tout cela a été inutile. Nous avons connu évidemment que ce retardement était projeté; (1) ce qui m'a déterminé à passer un peu plus de temps en Auvergne et à Maubec, où j'ai fait une visite, ainsi que dans nos deux prieurés, dont vous connaîtrez l'utilité par le compte que je vous rendrai. Longtemps après mon arrivée à Paris, j'ai reçu une de vos lettres par laquelle vous me marquez que vous m'enverrez par les derniers vaisseaux, des papiers nécessaires. Sur cette lettre, M. Varlet n'a pas voulu commencer à écrire ni même à s'instruire à fond de notre affaire, quelque instance que je lui en ai faite, disant que cette affaire était longue, composée de plusieurs points différents, embarrassante par la quantité d'écrits, qu'il lui échapperait bien des choses, qu'il fallait attendre les dernières lettres et qu'il se mettait tout de suite après et s'y livrerait sans réserve.

“ M. de Héricourt m'en disait autant. Les dites lettres, du moins les dernières, ne nous sont parvenues que le deux de février par la boîte des RR. PP. Jésuites. Le père Tournois n'est arrivé que vers le commencement de l'année; il était chargé des principales pour le procès; mais messieurs les avocats ne veulent rien faire pendant la quinzaine du jour de l'an, leur étude est fermée. Je vous laisse à penser si tout cela

(1) Dans sa lettre annuelle au Chapitre, M. De L'Orme dit à ce sujet : “ Je n'ai pu deviner les raisons que M. de la Porte a eues pour nous faire tant attendre; il n'a jamais voulu me les dire; j'ai pensé que la cause de ces délais ne pouvait venir que de l'attente où l'on était de l'arrivée de Mgr notre Evêque que l'on a toujours cru devoir passer en France l'automne dernier..... ”

“ Vous nous exhortez à continuer nos soins; nous n'avons pas besoin d'être pressés là-dessus, nous y avons notre intérêt, et je peux vous assurer que je suis plus jaloux que personne de voir la fin de cette affaire que je prévois ne devoir pas se terminer si tôt, eu égard aux nouveaux incidents que fait Mgr notre Evêque..... ”

m'a causé de la peine et du chagrin, et d'autant plus que pendant ce temps, messieurs des Missions Etrangères ont été à la Cour dire à M. La Porte et même au ministre : qu'ils ne savaient pas ce que nous attendions, qu'ils étaient plus pressés que nous de faire finir cette affaire, qu'ils le prouveraient en ne faisant qu'un mot de réponse à tout ce que nous pourrions dire. Mais par parenthèse, M. de la Galissonnière a été bien instruit de ce tour, ainsi que du premier qu'ils m'ont joué le printemps. Il doit en informer lui-même le ministre. Enfin vos dernières lettres arrivées, je les ai présentées ainsi que les nouveaux écrits et papiers à M. Varlet qui, après les avoir légèrement parcourus, me dit qu'il fallait que M. de Héricourt les vît et dît son sentiment, afin qu'il sût à quoi s'en tenir pour faire quelque chose de solide. Ce dernier accablé de monde et d'ouvrage, ainsi que M. Varlet, a été dix jours sans pouvoir nous donner de réponse ; après laquelle M. Varlet a commencé à travailler. Il a passé près de deux semaines sur nos écrits qu'il a lus et relus plusieurs fois ; il a été obligé de repasser jusqu'à trois fois la grande requête. Voilà, messieurs, comme j'ai été mené jusqu'à ce jour. Je ne vous parle pas de toutes les courses que j'ai faites auprès même des amis de ce dernier, pour l'engager à nous expédier promptement, des visites continuelles que je lui ai aussi faites ainsi qu'à M. de Héricourt, au point même que le premier s'est presque fâché contre moi. Pour le dernier, il est adorable. J'ai eu quatre audiences de lui de plus d'une heure et demie, tandis qu'il y avait dix personnes à l'attendre dans son antichambre. J'ai eu le bonheur de lui plaire, en sorte qu'il prend plus que jamais nos intérêts à cœur. Dieu m'a donné cette petite consolation dans toutes mes traverses.

“ M. Varlet ayant donc fait toutes ses réflexions, me dit, il y a quelque temps, que tout ce qu'il pouvait dire était renfermé dans la requête et bien expliqué dans

les lettres du 23 juin. Sur les représentations que je lui fis que tous ces écrits étaient bien longs et multipliés, il me répondit que M. de Chamousset était très laborieux et en viendrait à bout..... Mme et M. le marquis de Goyon chez qui je mange quelquefois sont intimes de M. Daguesseau et me promettent de ne pas lui donner repos. J'ai fait cette connaissance par le moyen du parent de M. de Boishébert chez qui j'ai passé huit jours, pendant le temps de la grande cérémonie du jour de l'an dans la Normandie. M. de Boishébert m'y a mené en poste dans sa chaise en une journée et ramené de même, sans qu'il m'en ait coûté à peine ma nourriture. J'ai encore M. Clairambault auprès de M. l'abbé de Pomponne, avec le curé de Saint-Gervais, MM. Verdue, Gournay, Monac, toute la famille Péan par eux et leurs amis, beaucoup d'autres dont le détail vous ennuiérait ; tous sont prêts à agir, mais ils le feront avec joie et solidement. Le maréchal de Noailles leur fera fermement recommander nos intérêts. Priez, messieurs, pour que tout ceci réussisse, surtout pour les circonstances et dépendances de notre affaire ; car pour le fond, si l'on doit s'en rapporter à M. de Héricourt, qui ne flatte pas aisément ceux qui le consultent, nous devons certainement gagner. Il croit qu'il sera peut-être difficile d'obtenir du roi une dérogation à son édit, pour jouir en commun du casuel de la cure, mais je ne le crois pas. MM. de Nouailles et de Gèvres nous serviront beaucoup.

“ Revenons à nos conclusions. J'ai bien recommandé à M. Varlet d'appuyer sur ce que les biens de la fabrique soient affectés pour une bonne partie pour les chantes, enfants de chœur, entretien de la sacristie etc., que les députés du Chapitre présidassent aux assemblées des marguilliers qui leur rendraient compte, ainsi qu'à M. l'Evêque ; que le terrain soit donné aux chanoines pour y construire une maison canoniale pour le chanoine curé, ses vicaires et les autres chanoines,

pour un vestiaire, etc. Ce sera une bonne chose si on peut engager messieurs les commissaires à faire un bon règlement là-dessus. Il faudra, dit de Héricourt, qu'ils tranchent un peu pour cela.

“ Voilà à peu près, messieurs, où en sont nos affaires, et si M. Varlet ne me trompe pas, tous nos écrits avec le sien seront produits entre les mains du rapporteur sous huit jours. Il m'en a donné sa parole. Dieu veuille qu'il me la tienne ! MM. les avocats au conseil d'Etat sont surchargés d'affaires ; souvent ils traînent en longueur ; encore faut-il filer doux. S'il avait voulu commencer un bon mémoire dès cet automne, comme il me l'avait promis, je serais encore plus content, mais il ne l'a jamais voulu faire. Aussi me fait-il tourner le sang. Vous serez sans doute bien sensibles, messieurs, à ce long retardement ; mais j'en ressens tous les jours l'amertume ; ce qui ne contribue pas peu à un ennui mortel que je porte partout avec moi. J'aurais été fort à plaindre si tous nos Canadiens ne fussent pas venus loger dans le même endroit où je demeure : cela m'a mis du baume dans le sang, et me flatte infiniment plus que toutes les beautés et les agréments de Paris, que je regarde comme l'enfer de ceux qui y ont des procès. On le dit celui des chevaux ; on a oublié d'ajouter : et des clients. Je vous proteste que les plaisirs de ce pays me sont bien insipides. Il ne m'a pas encore pris envie d'aller à l'opéra ni à la comédie, quoiqu'on m'eût fort pressé et sollicité pour voir cela une fois ; mais je n'ai pas mérité en me privant. Bien loin de me faire à ce pays-ci, il me déplaît plus que jamais et je me m'y ennuie au-delà de ce que je puis exprimer. Si j'étais assez heureux pour d'ici à la fin de mai obtenir un bon arrêt qui nous adjugeât le fond, je ne regretterais pas mes peines et oublierais bien vite tous les désagrémens que j'ai eus depuis mon séjour en France ; mais je n'ose m'en flatter. Toutes les traverses que j'ai eues jusqu'à présent me font désespérer

d'un prompt succès ; il s'en trouvera inmanquablement de nouvelles à mesure que nous avancerons.

“ J'espère cependant que l'affaire sera assez avancée pour que je puisse la laisser à la fin de mai et m'en aller vous rejoindre cette année. Je vous en avais marqué autant au mois de mars du printemps dernier, et me suis trompé. Dieu veuille que je rencontre plus juste à cette fois ; car il serait cruel pour moi d'être obligé de rester encore un an. Vous savez et devez vous rappeler qu'en acceptant la députation, j'y mis la clause que je n'y resterais que deux ans au plus. Vous me faites l'honneur de me marquer dans l'une de vos lettres de ne pas laisser que tous les papiers ne soient produits. J'espère qu'ils le seront ; je ferai tout le possible pour laisser les choses en bon état et ne quitterai pas légèrement. N'ayez point d'inquiétude, messieurs ; je ne ferai rien sans le conseil de gens prudents, et si on juge que ma présence soit nécessaire, je saurai me sacrifier une seconde fois, quelque chose qu'il m'en coûte ; mais si on pense que l'état actuel de l'affaire me permette de m'en retourner, il serait inutile de multiplier les frais et dépenses du Chapitre, qui n'est guère en état de les soutenir. Pour moi, je me vois endetté ici et au Canada ; ma terre ⁽¹⁾ a manqué, ma bâtisse a coûté 600 frs de plus que je ne m'attendais ; je n'ai pu détourner un sol de mon canonicat que M. Briand m'a envoyé en entier, ainsi que je l'en avais prié. Ainsi, messieurs, je ne puis contribuer d'une manière si forte aux frais que je fais pour le bien commun. J'ai reçu 8 à 9 cents livres de mes frères. Malgré cela, je serai en arrière de mes affaires. J'épargne cependant le plus qu'il est possible. J'attends avec grande impatience la lettre que vous devez m'écrire par l'Angleterre ; ce sera pour moi une vraie consolation si elle me parvient.

⁽¹⁾ Je ne sais où se trouvait cette terre du chanoine de la Corne.

“ Quelque temps après mon arrivée à Paris, je pus voir MM. du Séminaire; ils ne me tinrent pas tout à fait le langage de ce printemps, mais ils me firent paraître beaucoup d'indifférence pour la cure et d'empressement de voir finir ce procès, qu'ils voulaient la paix, etc., qu'ils se contenteraient de faire une réponse succincte à nos écrits, qu'ils ne feraient aucune réponse, même si l'affaire était jugée au Conseil d'Etat devant le roi, et se contenteraient de dire à Sa Majesté qu'ils n'ambitionnaient pas la cure; que s'il jugeait qu'elle leur appartînt, ils consentaient qu'ils nous l'adjudgeât; mais que comme ce seraient les commissaires (à ce qu'ils prétendent) qui nous jugeront, ils feraient une réponse succincte. Voilà ce qu'ils m'ont dit en présence de M. de Lotbinière que j'avais emmené exprès avec moi. Depuis ils sont venus me voir et m'ont donné leur parole, sans que je leur demandasse, qu'ils ne feraient qu'une réponse d'une ou deux pages, voulant dire seulement pour la forme. C'est MM. Burgurieux (1) et Duffault qui m'ont parlé ainsi chez moi. M. Lalanne est dans sa famille depuis le mois de septembre. Ils l'attendaient depuis depuis deux mois de jour en jour; mais il y sera encore longtemps, dit-on. J'ai appris par M. de l'Isle-Dieu que M. Duffault était parti depuis 15 jours pour s'en aller de son côté; il m'a ajouté que ce pouvait être pour chercher un faux-fuyant, laissant M. Burgurieux seul. Il ne faut pas le citer. L'événement nous développera cette manœuvre. Veulent-ils retarder leur production, allonger, obtenir des délais? Je n'en sais rien. S'ils parlent vrai, qu'ils n'aient qu'un mot à répondre, en ce cas le supérieur suffit; mais nous nous en défions. Je l'ai encore dit à M. de la Galissonnière qui ne put s'empêcher d'en rire.

“ M. l'abbé de l'Isle-Dieu me paraît aller droit. Il m'a assuré que Mgr l'évêque lui marquait être absolument

(1) Supérieur.

indifférent pour le Séminaire ou pour le Chapitre, qu'il ne demandait uniquement que la nomination du curé qu'il s'obligeait de choisir dans le Chapitre, s'il gagnait, ou dans le Séminaire si nous perdions. En conséquence, il lui marque d'intervenir pour ce fait seulement. On le verra venir ainsi que les autres ; mais je le crois dans la bonne foi et qu'il accuse vrai ; car entre nous il condamne trop la manœuvre des prêtres ci-dessus pour tomber dans pareil cas. Il ne paraît aucunement que Mgr l'évêque agisse contre nous, et je crois que cela lui fera plus d'honneur que s'il avait paru partial.

“ Ce 9 mars 1752. J'ai commencé, messieurs, cette lettre hier soir ; je la reprends à mon retour de chez M. Varlet qui m'a assuré qu'il allait produire sous huit jours tous nos écrits et le sien à M. Chamousset. Il m'a ajouté qu'un avocat lui avait signifié le pouvoir qu'il avait des MM. du Séminaire pour plaider en leur lieu et place. Le lendemain, cet avocat nous a signifié l'acte de présentation du Séminaire, de M. Récher à Mgr l'évêque. Il paraît qu'ils veulent se battre contradictoirement. Ils n'en seront pas mieux traités. Si nous en venons là, nous allons aller notre train, produire nos pièces, et poursuivre le jugement. Si nous sommes attaqués, nous riposterons. Je vais faire mon possible pour engager notre rapporteur à avancer. Il ne paraît pas clair que cette prétendue réponse courte doive l'être ainsi qu'ils m'en ont donné leur parole, sans leur demander. J'oubliais de vous dire que ces messieurs ont encore du crédit, mais ils en ont bien perdu, ainsi que de l'estime qu'ils avaient dans Paris. Ils ne sont pas amis de M. de Mirepoix depuis qu'ils ont voulu cesser de servir d'asile aux ecclésiastiques, tant de Paris qu'étrangers, et faire un hôtel d'une partie de leur maison. Ils ont eu plusieurs affaires qui ont fait crier contre eux ; ils ont cependant gagné sur l'évêque d'Érimée. M. de Héricourt était leur conseil. Il m'a dit à cette occasion qu'il doutait que ces messieurs fus-

sent si courts dans leur réponse, qu'ils n'avaient cessé de lui fournir mémoires sur mémoires les plus copieux.

“ J'ai remis la lettre que vous écrivez à M. de Mirepoix ; j'ai obtenu une audience particulière d'une heure. Il commença par lire la lettre ; il trouva fort l'article où vous lui marquez que tout vaut en Canada le double qu'à Paris. Est-ce que, dit-il, la viande coûte 16 sous, le pain 7 sous, etc. ?—Je trouve aussi que vous aviez trop exagéré, ne vous en déplaie. Je lui répondis qu'il y avait bien des articles sur lesquels j'épargnais ici plus de moitié, sur le bois que je brûlais, quoiqu'il fût commun en Canada, que la main d'œuvre doublait ainsi que les hardes, etc., que je l'assurais que les pensions avaient presque augmenté, depuis plusieurs années, de moitié, même au séminaire où on faisait mauvaise chère. Il en venait à ce que cela ne pouvait pas doubler le prix de Paris. Il me demanda ce que valait nos prébendes. Je lui répondis 500 à 550 livres.—Il y a un tiers des chanoines de France qui n'ont pas plus.—Je lui fis faire attention qu'ils vivaient à bien meilleur compte dans les provinces. Il me dit ensuite que le roi ne pouvait rien faire cette année, qu'il y avait quantité de pauvres curés dans la misère, qu'on lui marquait de province qu'ils pâtissaient à cause de la mauvaise année. Je lui répondis que notre sort serait heureux si nous n'en avions qu'une mauvaise à passer.—Le roi verra, par la suite.—Voilà sa réponse.

“ Je m'avisai, voyant que je n'en mettais pas plus gros pot-au-feu, de lui représenter que j'étais l'unique dans le conseil qui n'avais rien des bienfaits du roi, que j'avais cependant les mêmes peines et frais à faire que les autres. Cela ne me regarde pas, me dit-il, voyez M. Rouillé.—C'est lui, dis-je, Monseigneur, qui m'adresse à Votre Grandeur. N'y aura-t-il que le clergé seul du Canada qui sera privé des bienfaits de Sa Majesté. Cela ne donne guère d'émulation aux prêtres de ce diocèse. Vous êtes cependant informé de leurs pénibles

travaux.—Le roi ne peut rien cette année, on verra par la suite.—Voilà sa réponse elle est commune à tous ceux qu'il refuse. On m'avait prévenu qu'il fallait parler avec fermeté. Aussi, jamais je ne me suis senti tant de courage ; à force d'en avoir eu, je l'ai tout perdu. Cependant j'y retournerai et écrirai ; je vous porterai un autre : "on verra par la suite."

" J'oubliais de vous marquer que je n'avais eu aucune connaissance des factum ou mémoires..... que vous me marquez que monsieur l'Evêque a faits, l'été dernier, contre nous. Je crois que c'est tout au plus touchant ce qui concerne la nomination, qu'il n'aura pas selon les avocats ; mais je sais qu'il en a envoyé de fameux à M. l'abbé de L'Isle-Dieu, pour consulter de nouveau et faire mettre le Séminaire sous son autorité. Les dits mémoires n'étaient plus à l'adresse de M. le supérieur du Séminaire en cas d'accident à M. de l'Isle-Dieu, comme étaient toutes ses lettres par le passé, mais à l'adresse de M. de Pontbriand, son frère, en cas d'accident de la part de M. de l'Isle-Dieu. C'est lui qui m'a fait faire cette remarque qu'il faut taire. Ces messieurs n'ignorent pas ces écrits sans doute qu'on leur a marqués. Ils répondent comme à nous qu'ils ne seront pas fâchés que le séminaire dépende de Sa Grandeur, qu'ils le lui laisseront volontiers. Cette réponse est avec leur modestie ordinaire. Je crois qu'il pourra se faire qu'il l'ait, sans que ces messieurs le lui accordent, c'est bien à désirer ; aussi je saisis l'occasion d'y fournir toutes les raisons fortes qui doivent donner lieu à ce changement. Croiriez-vous que dans les circonstances présentes ils m'ont parlé de faire un accommodement avec le Chapitre, de l'abbaye de Maubec avec l'Isle-Jésus. J'ai fait semblant de ne rien sentir, en leur répondant que je ne savais pas ce que le Chapitre en penserait, que peut-être il y consentirait. " La Seigneurie, dit Duffault, avec son air sournois, vaut mieux que l'abbaye ; mais qu'est-ce que cela fait que le bien

soit dans l'église des chanoines ou du Séminaire, il est toujours dans l'église et n'en sort pas ; c'est la même chose. Nous ne sommes pas intéressés, dit-il." N'est-il pas temps, messieurs, de rire ? Ils ont tant fait qu'ils sont venus à bout d'expulser M. Pelet qui est allé à la suite d'un ambassadeur. Je crois que vous savez les tours qu'ils lui ont joués. Dieu les bénisse.

" A l'égard de M. De Lorme, il a été une bonne partie de l'hiver arrêté par une toux continuelle qui ne le laisse point ; il a une abondance de pituite extraordinaire, je crois que c'est le principe de ses infirmités. Cependant il mange ordinairement bien ; il a été deux fois, au commencement de l'automne, chez MM. d'Héricour et Varlet avec moi, mais il n'y a pas retourné depuis ; si cependant cela eût été absolument nécessaire, il aurait pu y aller quelquefois. Il s'est purgé deux fois depuis deux mois, cela l'a soulagé dans ses abondances de pituite. Je ne saurais vous en marquer trop de bien : il est droit, bon, et veut sûrement le bien du Chapitre auquel il est attaché. J'espérais que vous le recommanderiez à M. de Mirepoix ; cela ne peut nous porter préjudice, ni nous tenir lieu de grâce. Il est très infirme, hors d'état de repasser en Canada ; ce serait lui donner la mort ; le changement de climat joint au trajet de la mer, dans la situation où il est, serait dangereux pour lui. Nous ne sommes guère en état de lui faire des gratifications. Il peut venir à manquer tout à fait. Il serait fort à plaindre avec le revenu seul de son canonicat, dans ses infirmités ; voilà la raison qui m'avait engagé à vous marquer de vous intéresser pour lui auprès de M. de Mirepoix. Voilà trente ans qu'il travaille pour le Chapitre dont il a toujours voulu le bien. Je vous rendrai compte par moi-même de l'état de notre abbaye, ce détail serait extrêmement long. J'ai appris tout à coup qu'il partait un vaisseau de Bordeaux le 15 ou le 18 de ce mois. Il faut que j'écrive plusieurs lettres indispensables à

monsieur le Général, L'Evêque, Bigot, qui m'ont fait cet honneur, un mot à ma famille, à vous, messieurs, en particulier, s'il m'est possible ; car après vous avoir parlé d'affaires, je serais flatté de vous marquer mon attachement. J'ai été bien fâché de trouver dans mes papiers une lettre que j'écrivais à M. Poulin, de la Rochelle. En les serrant, elle s'y est trouvée renfermée. Je ne comptais pas en écrire un si grand nombre ; mais à mesure que je trouvais un moment, j'en profitais pour mes amis. Je lui fais mes excuses et vais réparer ma faute ; il doit me la pardonner dans l'embarras et la peine où je me suis trouvé d'être obligé de rester en France et de voir mes projets dérangés. Si je n'ai pas le temps d'écrire à mes amis par cette occasion, ils me le pardonneront ; je le ferai par le vaisseau du roi qui doit partir au commencement d'avril, de Rochefort ; c'est, dit-on, Garnier qui le commande ; d'autres disent Salaberry. Il va vous porter des farines avec deux marchands de Bordeaux qui partent ensemble.....

“ M. Fornel est toujours à Vincennes ; il marque à M. de l'Isle-Dieu qu'il est bien sensible à ce que M. l'Evêque lui marque qu'il n'a pas voulu encore nommer à son canonicat, qu'il fera son possible pour se rendre cette année, mais qu'il a un mal au pied qui le met dans le doute de le pouvoir faire, qu'il se rendra à Paris dans ce mois pour le venir voir, si le mal le lui permet. Je crois qu'il est encore temps de rire. Si mes occupations me le permettent, j'ai envie de l'aller voir ; il n'est qu'à deux lieues. Je ferai mon possible pour le déterminer à nous débarrasser tout à fait de sa peau. Le pauvre bonhomme Miniac est peiné peut-être de la faute qu'il a faite ; il n'est pas douteux qu'il la réparera. Je ne crois pas que nous puissions exiger son retour en Canada ; il est totalement aveugle et rempli de catarrhes et d'infirmités qui le mettent hors d'état de faire la traversée. Sans doute qu'il vous enverra un certificat et qu'il vous écrira, comme ainsi

qu'il le doit; j'ai été surpris de cette faute d'attention de sa part. Il serait à souhaiter qu'il fit sa démission, cela nous procurerait un chanoine de plus. Je ne manquai pas d'en parler à M. de Mirepoix, lorsqu'il me demanda combien nous étions de chanoines, j'insistai surtout sur la nécessité où on était de se servir de nous. Je lui fis voir qu'éternellement on ne pouvait se passer des chanoines en Canada, attendu le petit nombre de prêtres et l'impossibilité d'en faire un plus grand nombre. J'entrai dans le détail des sujets qui composent le séminaire; je lui fis voir qu'il fallait un supérieur, un procureur, un éconôme, un au moins pour les conférences, un pour le règlement, un pour aller dans leur bien de la campagne qui était négligé ou mal conduit, trois pour le petit séminaire, trois pour la cure; qu'ils avaient en outre des missions qu'ils étaient obligés de fournir; l'hôpital à desservir; et que pour remplir tout cela, ils n'étaient que six; je tirai de là que nous avions toujours desservi la cure; qu'ils ne pouvaient avoir de sujets. Il me demanda pourquoi; je lui répondis que je n'en savais rien, je le laisse à penser sur bien des choses. Dieu veuille que cela ait effet. Je ne doute nullement du contentement que vous me marquez avoir de M. Perrault et du zèle qu'il fait paraître pour son corps. Il m'a écrit; je lui ferai réponse et mon compliment sur le rétablissement de sa santé..... qu'il la conserve, car nous en avons tous besoin.

“ J'attends par votre lettre d'Angleterre la demande que nous devons faire à la Cour pour l'établissement de la Petite Nation.... Je n'ai été que deux fois à Versailles, je n'y ai pas actuellement d'autre affaire que de prier le ministre d'accorder sa protection au Chapitre. Il ne peut rien actuellement, mais il pourra beaucoup quand le rapport des commissaires sera fait au conseil, où il sera certainement. Sa voix y prévaudra, attendu qu'il est censé mieux connaître ce qu'il faut faire pour cette colonie. C'est par cette voie que M. l'Evêque pourrait nous nuire, s'il gagne les bonnes grâces du

ministre. Il est mieux que jamais en cette Cour; M. de la Galissonnière est son intime, mais en même temps il aime le Chapitre et est certainement bien intentionné pour nous.... J'ai été obligé d'emprunter de l'argent depuis la fin de juillet, avec intérêt. Il est fort triste d'être réduit à cette extrémité, d'autant plus qu'on en trouve très difficilement. Il m'a fallu écrire lettre sur lettre avec des instances pour en avoir et faire bien des démarches. M. de Lorme, avec toute sa bonne volonté n'a pu m'en donner, attendu qu'il vous donne à tirer tout ce qu'il en a et qu'il ne lui reste rien. Il aurait encore plus de peine à emprunter que moi. D'ailleurs je le crois un peu en arrière de ses affaires, il n'en a pas de reste pour lui.... M. de Lavillangevin qui se charge de tous les écrits aurait bien dû dans la lettre qu'il écrit à M. de Lorme m'assigner les onze cents et quelques livres que je vous marquais m'être nécessaires et m'en faire expédier une lettre de change; j'aurais du moins été payé aussitôt que les autres, au lieu que je toucherai ce qu'il voudra me donner, qu'en mai à ce qu'il m'a dit. Il veut payer avant toutes les lettres de change tirées sur lui. Il craint toujours n'en avoir pas assez ou que le fermier ne tarde les paiements qu'il doit lui faire. Interim je ne puis compter sur rien, et les intérêts de ce que je dois courent toujours. D'ailleurs il est fort triste pour moi de ne pas satisfaire ceux à qui je dois dans le temps que je leur ai promis. Je n'ai cependant pas eu de difficulté avec M. de Lorme; il me donnera ce qu'il voudra, j'emprunterai le reste de ce qu'il me faudra. J'apprends avec peine à ce moment que monsieur notre gouverneur a été exaucé dans la demande qu'il a faite au roi de le relever. Non seulement nous y perdons en notre particulier, mais tout le pays. On dit que c'est M. Duquesne, capitaine de vaisseau, qui le remplace.....—LACORNE, Ptre."

(A suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

NOMS PROPRES AU CANADA-FRANÇAIS

Transformations de noms propres, établies par les signatures autographes ou par les écrits de contemporains où ils sont mentionnés.

Dans ces notes il ne s'agit que des noms qui se trouvent dans le premier volume du "Dictionnaire généalogique" de Tanguay, contenant les noms des familles établies en ce pays jusque vers 1700, et il n'est fait mention que des choses que Tanguay paraît ne pas avoir connues ou qu'il n'a connues qu'imparfaitement. Chaque fois que je rencontre une signature qui diffère de l'orthographe adoptée par Tanguay, j'en note la variante; quand les signatures sont conformes à celles de Tanguay, ou que les personnes ne signent pas, il n'en est rien dit.

Les noms en lettres majuscules au commencement de chaque article, sont tels que Tanguay les écrits. Chaque fois que nous trouvons un surnom, sobriquet, nom de guerre ou autre variante, que Tanguay n'a pas connue, nous en tenons compte, car un bon nombre de ces surnoms, etc., surtout ceux d'origine canadienne, sont souvent les seuls documents historiques qui nous restent, sur le compte de ceux qui les ont portés.

C'est surtout parmi les régiments de milice française venus au Canada, et parmi les voyageurs et coureurs de bois de l'ancien régime, que les noms se sont altérés en grand nombre ou se sont enrichis de surnoms, que la moindre action, aventure ou qualité personnelle faisait naître.

Le pays d'où le colon était natif a aussi joué un certain rôle dans l'écllosion des surnoms. Comme exemple de ces derniers, on peut citer les suivants: Bourguignon, Lyonnais, Poitevin, Tourangeau, etc., etc.

Souvent le vrai nom disparaît complètement pour faire place à ce surnom fraîchement éclos.

Il règne une grande incertitude dans l'identification des personnes pendant la domination française. Les différents membres d'une même famille, ont souvent des signatures différentes. Ainsi, dans la famille de Charles Lemoyne, il s'en trouve qui signent Longueuil, Ste-Hélène, Bienville, D'Iberville, Maricour, Chateauguay, Serigny, Martigny.

A l'époque qui nous occupe, le nom féodal ou territorial était considéré comme un attribut de noblesse. Ainsi, tous ceux qui possédaient une seigneurie ou le moindre petit fief s'empresaient-ils d'en prendre le nom : laissant souvent disparaître celui de leur famille.

Quoique parmi tous les mots à l'usage de l'homme, on prétende qu'il n'y en a point de plus invariable dans leur orthographe, que les noms de personnes et de lieux ; quoiqu'il paraisse même convenu en thèse grammaticale, que les noms propres n'ont point d'orthographe, c'est-à-dire que leur orthographe traditionnelle et convenue n'est pas sujette à modification, il n'en reste pas moins certain que, dans la Nouvelle-France, où l'instruction n'était pas le partage du grand nombre, et où il n'y avait pas d'imprimerie pour y fixer jusqu'à un certain point, l'orthographe des noms, chacun écrivait un peu comme il croyait entendre. Les membres d'une même famille écrivent souvent le même nom de différentes manières.

Inutile de dire que les noms étrangers y étaient vite apprêtés à la manière française. Personne n'échappait à l'habitude de tout franciser. *Outlaw* devenait "Outlan", *Wolf* devenait "Loup", et ainsi de suite.

Puissent ces quelques notes être utiles à ceux qui ont la légitime curiosité de connaître leur véritable nom et ses diverses métamorphoses.

ABEL (Olivier), c'est là le premier nom qui se rencontre dans Tanguay. C'est celui d'un anglais protes-

tant, de Londres, qui abjura à Québec, vers 1713. Il porte indifféremment le nom d' "Olivier Abel" ou "Abel Olivier". Vers le temps de son mariage, en 1718, il signe "Abel Olivier", plus tard il signe "Abel" tout court. Son nom pourrait bien avoir été "Oliver".

ACHIN (André) qui se marie à Trois-Rivières en 1667, est quelquefois appelé "Achin dit André". En 1688 il est à Québec et signe : "André hachin".

AIGRON (Pierre) dit Lamothe, navigateur, signe une expertise en 1694, comme suit : "Lamothe Sr Egron".

ALAIN (Simon) signe "Allain" en 1670. Un autre du nom de Charles - Louis, signe "Alen" vers le même temps. Un autre du nom de Jean signe "Allin" en 1696.

AMAND (Pierre) chirurgien à la Côte de Beaupré, vers 1670, portait le surnom de "Jolicœur" et signait "P. Amans."

AMYOT. Ce nom devait se prononcer comme *Amio*, et non *Amiotte* comme on le prononce à présent, car on voit des notaires écrire ce nom comme suit : "Amiaut." Tous les membres de cette famille signent "Amiot" et jamais Amyot ni Amiotte. Il y en a d'autres qui signèrent de leurs surnoms de *Villeneuve*, *Neuville*, *Lerpinière*, *Vincelotte*, *Lincour*.

ARCOUET (Jean) dit Lajeunesse, des Trois-Rivières, signait en 1672 "Arcouhet".

ARRIVÉ (Jacques) dit Delisle, sieur Descormiers, qui vint au Canada vers 1664, fut l'ancêtre des *Larrivé* de nos jours. Il signait "Jacque Arrivé".

ASSELIN (David et Jacques) ancêtre de tous les *Asselin* de nos jours, qui arrivèrent au pays vers 1660, ainsi que leurs enfants, se nommaient et signaient *Asseline*. Pierre fils de David signe "Pierre Aceline" en 1688. Dans la suite ils ont

laissé échappée l'e terminal de leur nom, qui par là a pris des allures plus masculines.

AUBERT (Charles) sieur de la Chenay, signait le plus souvent de son surnom seulement. Un de ses fils du nom de Pierre prit le surnom de *De Gaspé* qui supplanta le nom de Aubert dans cette famille. Un autre du nom de Louis signait " Duforillon."

AUBRENAN (Tec Cornelius) qui se marie à Québec, en 1670, n'était autre qu'un O'Brennan qui venait d'Irlande. Ce nom se changea en Aubry, Obry et Tec, dès la seconde génération.

AUBUCHON (René), fils de Jacques, coureur de bois, vers 1675, portait le surnom de " Dulac." On l'appelle " le sieur Dulac."

AUBUCHON (Jean) dit l'Espérance est aussi appelé " dit le loyal " dans la concession qui lui fut faite au Cap de la Madeleine, le 1er juin 1649. Il signe " Jean Obuchon."

AUBUCHON, (Pierre I). Son nom patronymique était *Pluchon*, qui se changea en Aubuchon. Son fils, (Pierre II) fut marié sous le nom de Pluchon.

AUDET (Nicolas), dit Lapointe, devait se prononcer *Audé*, car on le voit ainsi écrit dans l'insinuation de son contrat de mariage, en 1670.

AUDET de Pierre-Cot (Louis) sieur de Bailleul, signait simplement " debailleul " en 1715. Il demeure alors à Lachenaye.

AUDIBERT (Etienne) dit Lajeunesse, ne signait pas, mais on le voit appelé " Audubert ", dans les écrits de son temps.

AURIOT (Vital) qui épouse Anne Le Picard en 1687, ne porte pas le nom de Auriot mais bien " Oriol ".

AVISSE (Denis) signait " Davisse " en 1671 ; c'est comme cela que se sont transformés bien des noms.

AYMARD (Pierre), qui épouse la veuve de Gabriel

- Gosselin, à Québec, en 1698, était un homme instruit qui signait bien : " Haimard. "
- BADAILLAC (Louis) dit Laplante, portait aussi le surnom de " Sagueton " que les Iroquois lui avaient donné dans ses courses de traite chez eux.
- BADEAU (Jacques) établi à Beauport vers 1630, ne signe pas ; mais il est curieux de voir ses fils et petits-fils signer Badiou-Badieau-Bediau. Ce nom était-il bien " Badeau " ?
- BAILLARGEON (Nicolas II), de Champlain, portait aussi le nom de " du Bocage ", vers 1690. Quelques-uns de cette famille signaient " Balliargeon " vers 1710.
- BANLIA (François) qui épouse Marie Pelletier vers 1680, portait le surnom de " Lamontagne. "
- BARSOLOU (Gilles) qui se marie à Montréal en 1700 signait bien : " G. Barsalou. "
- BARTHELEMY (Thomas I) tailleur, était généralement connu sous le nom de " Belemy. "
- BASQUIN (Philippe) marchand chapelier à Québec, en 1691, signait " Basquien " et non *Basquin* ou *Bastien* comme on a écrit ce nom dans la suite.
- BAUCHÉ (Guillaume I). La même année qu'eut lieu son mariage à Québec (1656), on le voit mentionné avec le surnom de *Morency*. Il signait des initiales " G. M. " seulement. Son frère René, qui portait aussi le surnom de *Morency* et quelquefois *Montmorency*, signe : " René Boché ". Tanguay avait probablement mal lu quand il donne le surnom de *Sans-soucy* à ce dernier. Martin Bauché fils de Guillaume I signait " Baucher. "
- BAUGIS (Michel) qui se maria à Beauport en 1699, signe " Michel baugy " en 1721.
- BEAUDOUIN (Gervais), Lieutenant des chirurgiens en ce pays, en 1696, signait " G. Baudouin. "

- BEAUDOUIN (Antoine), portant quelquefois le surnom de "dit St-Antoine" signait "Baudouin".
- BÉATRIX (Jacques) sieur de Beaupré, signe son nom comme suit: Debeatix" lors de son mariage en 1671.
- BÉCHARD (Yves) marié avec Henriette Balan vers 1695, ne signait pas que je sache; mais était généralement appelé "Béchet".
- BEDARD (Pierre I) se marie sous le nom de *Bidar*, à la Pointe-aux-Trembles, en 1688. Lors d'une concession qui lui est faite à la Rivière Jacques-Cartier, le 10 juin 1700 (Chambalon) il est encore appelé *Bidart*. Il ne signe pas.
- BEGNIÉ (Massé) fut marié sous le nom de *Bainier*, en 1668.
- BESLAN (Jean) l'ancêtre de tous les gens de ce nom au Canada, qui venait de Rouen, signait "bellan."
- BELANGER (François I) signait "françois belenger."
- BELLEAU (Blaise) dit La Rose, fut marié sous le nom de Bezon et signait "belot."
- BELLIRE (Etienne) le plus souvent appelé *Bellinier*, portait aussi quelquefois le surnom de "dit le Prince de Galles." (Vachon, 26 oct. 1678.)
- BÉCARD (Charles) qui fut Procureur du Roy à Québec à partir de 1700, n'était pas sieur de Grandville mais bien "De fonville". C'est ainsi qu'il signait.
- BERGERON dit Johiel (Jacques). Son propre nom était "Jacques Jouiel Bergerat" et il signait "Jouiel" en 1693.
- BERGEVIN (Jean) portait le surnom de *Langevin*. Il fut marié sous le nom de *Bregevin*, en 1668, et c'est le nom qu'on lui donne tout le temps dans les écrits de son temps. Il ne signait pas. Le nom de sa femme était *Pitau* et non *Piton*.

- BERMAN (Claude De) signait généralement " C. De-Bermen " et non *Berman*.
- BERTHELOT (Michel) Du Veau dit Des Cormiers. Son nom paraît avoir été seulement *Duvault* dit *Descormiers*. Le 17 avril 1675 (Roy) il achète une terre à Ste-Anne, de Lanouguere, et il n'y est pas question de *Berthelot*. Son fils Michel, qui fut curé à l'Ancienne Lorette en 1711, signait *Duvault Descormiers*.
- BERTET (Jacques) sergent de la garnison du Château de Québec, et y demeurant en 1685, signait généralement comme ci-haut. Il a aussi signé : " Berté " et " Champagne."
- BETUREAU (Louis), habitant de la Pointe Lévis en 1681. Cet individu, signait " Louis Petureau."
- BIBAUT (François). Je le vois signer : " bibaud " à Québec en 1700. Il est alors mentionné comme habitant de la Rivière St-François du Lac St-Pierre.
- BISSOT (François) de la Rivière, signait " Byssot " lors de son mariage en 1648. Son fils Jean-Baptiste, fondateur de la ville de Vincennes, dans l'Indiana, signe " Vensenne " en 1687. Ses autres fils, Charles et François signent " bissot."
- BLAIN (Nicolas) qui se donne comme graveur à Québec, en 1688, signait d'une belle écriture " Bellin." Qui sait si ce Bellin n'est pas le même qui dressa les belles cartes de Charlevoix, en 1744 ?
- BLANCHARD (Louis) portait le surnom de " dit dance à l'ombre " vers le temps de son mariage, en 1665. François Blanchard, qui se marie la même année que lui, portait celui de " Sieur de Belleville ".
- BLANCHET (Pierre) meunier à Ladurantaye vers 1690, qui épousa Marie Françoise Harel, portait le surnom de " Laforest ". Ne sait signer.
- BLONDEAU (Joseph) qui devint seigneur de la Riv.-du-Loup, en bas, portait le surnom de *Lafranchise*.

- en 1684. Ce nom lui fut probablement donné dans ses voyages chez les sauvages Sta8ois où il allait faire la traite avant son mariage en 1686.
- BLOUIN (Mederic) portait le surnom de *Laviolette* en 1691. Il signait "*Mery Belloin*". C'est bien là la vraie manière d'écrire ce nom pour en rendre la prononciation exacte et conforme à la tradition conservée jusqu'à nos jours.
- BLOYS (Julien) de Montréal, signait de son surnom : "Servigny," en 1694.
- BOESME (Jean) signe : "J. Boismé" au Château-Richer, en 1671.
- BOIN (Jacques) porta le surnom de *Laforme* et signait "Jacques bounin" vers 1675.
- BOUIN (Julien) portait le surnom de *Dufresne* et était plutôt connu par son surnom.
- BOIRY (Jean) dit Lavergne. Un Jean Boiry dit Compairon (voir ce nom dans Tanguay) est habitant au Cap Tourmente en 1695. C'est le même ?
- BOISSEL (Jacques) boucher à Québec, en 1639, signait "Jacques Boessel."
- BOISSEL (Julien) dit La Grillade, est généralement mentionné sous le nom de "Boissy dit Lagrillade." Ne sait signer.
- BOISSONNEAU (Nicolas) dit St-Onge, porte le nom de *Vincent* au lieu de Nicolas dans plusieurs actes, entre autres à son contrat de mariage, en 1669, et lors d'une donation à son fils aîné, en 1707.
- BOIVIN (François) signait "fransois boyvin" à Québec, en 1646. Charles Boivin qui est à Québec en 1673, signait pareillement.
- BOLDUC (Louis) qui vint ici avec le régiment de Carignan et fut Procureur du Roy, signait très bien "Boulduc." C'est l'ancêtre de tous les *Bolduc* de nos jours. Ce fut son fils Louis qui commença à signer "Bolduc," vers 1700.

BONNEAU (Jean) dit Lafortune, (page 66,) est une erreur ; c'est *Bonnar* au lieu de Bonneau. Il signe " Jahan Bonnar " en 1654.

BONNIER (Jacques) dit Laplante. A son contrat de mariage par Rageot, en 1687, on lui donne le surnom de *Laframboise* au lieu de *Laplante*.

BOUAT (Abraham). Ce nom se prononçait : *Bouatte* du temps de son fils François-Marie, vers 1700.

BOUCHARD (Claude) dit Dorval, qui se marie à Québec, en 1651, signait " C. Bouchart." Claude Bouchard, tailleur, qui se marie à Québec, en 1654, portait le surnom " dit le petit Claude " et signait " C. bouchard."

BOUCHER (Marin) habitant au Château-Richer, signe en 1652 " M. Boucher, " et en 1658, " M. Boucher Boisbuisson." Un autre du nom de Louis Marin Boucher, commis à la conservation des droits sur les pelleteries et arpenteur Royal, signait " Boucher Boisbuisson, " ou seulement " Boisbuisson, " quelques années plus tard.

BOUCHER (Pierre) fils de Marin I, porta le surnom de " Pitoche, " alors qu'il demeurait à la Rivière Houel, en 1695. Il signait " P. boucher. "

BOUCHER (Pierre III) Seigneur de Boucherville, qui épouse Charlotte Denis à Québec, en 1683, signait: " Bocher, " en 1707.

BOUCHER (Laurent, fils de René-Jean) portait en 1723, le surnom de " Sieur de St-Laurent." Son frère François portait celui de " sieur de Bonracueil." Un autre de ses frères nommé René portait celui de " Montbrun."

BOUCHER (Lambert) Major de la ville des Trois-Rivières, en 1695, signait " Grand-Pré."

BOUFFARD (Jacques) de St-Laurent Isle d'Orléans, en 1680, signait d'une belle écriture " Jacq. Bouffart". Son frère *Martin* signait " *Bouffard*".

- BOUILLET (Jean) qui fut gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, signait "Lachassaigne".
- BOUJONNIN, Secrétaire du Gouverneur D'aillebout en 1650, se nommait *Flour BouJonnyer* et signait "Boujonnyer".
- BOURASSA (Jean fils de Jean I) signe "Bourasseau" à son contrat de mariage en 1698. Son père était aussi appelé "Bourasseau". Ce ne fut qu'après 1700 que la transformation de *Bourasseau* en *Bourassa* eut lieu.
- BOURBAUT (Elie) Procureur du Roy à Trois-Rivières, en 1686, signait : "Bourbaux" Possédait une certaine éducation.
- BOURBON (Jean) qui épouse Claudine Guérin à Charlesbourg, en 1690, est appelé "Jean Merdien dit Bourbon" sur son contrat de mariage. Ne signe pas.
- BOURBONNÉ (Dominique). Le 28 avril 1703 (Genaple) Dominique Bourbonné sieur de Beaufort, demeurant précédemment à Montréal et alors à Québec, loue sa maison à M. de Callières pour y faire sa résidence à Montréal. Il signe "Beaufort".
- BOURDEZEAU (Adrien) sieur de LaBorde, signe comme suit à Québec, en 1700 : "Adrian Bourdereau de la borde".
- BOURDON (Jean) sieur de St-François, qui se marie à Québec, en 1655, avait un fils du nom de Jean François, qui porta le nom de "Dombourg" et un autre nommé Jacques qui porta celui de "Dautray". C'était les noms de deux seigneuries qu'il leur avait données.
- BOURGUIGNON (Jamen) qui se marie à Québec en 1636, portait aussi, il faut le croire, le surnom de *patron*, car en 1666, on le voit signer "Jamen Bourguignon dit le patron."
- BOUSQUET (Jean II) signait "Busquet."

- BOUTET (Michel) dit l'Espinasse ; c'est *Lespine* au lieu de *l'Espinasse* qu'il faut lire.
- BOUTEVILLE (Lucian) portait le surnom de *Desrivières*, en 1677, car on le voit signer comme suit : "L. Boutteville Des Rivières."
- BOUTILLET (Jacques). Ce nom doit s'écrire autrement, car on le voit signer d'une bonne écriture "Jacques Bouteillet," en 1689.
- BOUTIN (Antoine) qui épouse Geneviève Gaudin, à Québec, vers 1665, portait le surnom de "Laplante." Ne signe pas.
- BOUTREL (Jacques) qui épouse Marie David à Québec, en 1688, signait généralement "Boutrey" vers le temps de son mariage.
- BOUVET (Jean) dit LaChambre, qui se marie à Québec en 1673, fut chirurgien à Deschaillons et à St-Ours. Ce nom n'est pas *Bouvet* mais bien "Bonnet (Bonné) dit Lachambre," ainsi que je le vois mentionné dans les documents de son temps. Sa signature qui est "bonnet," pouvait facilement être prise pour *bouvet*.
- BOYER (Anicet) musicien, qui se marie à Québec, en 1680, signait "Bouier."
- BRANSARD (Laurent), qui se marie à Batiscan en 1692, signait "Brunsard" et portait le surnom de *Langevin*.
- BRAULT (Henry) dit Pominville. En 1669 je le vois signer machinalement : "Henri brau".
- BREDEL (Jean), marié à Montréal en 1696, portait le surnom de "Duchenay" et signait de son surnom. Tanguay l'appèle aussi "Bardet", (voir page 25.)
- BREILLARD (Amable) de Batiscan portait le surnom de *Laroche* en 1707.
- BRETON (Réné) qui se marie à Québec, en 1668, portait le surnom de "dit la première." Voir aussi au mot "Hélie."

- BRIAULT (Jacques) qui se marie à Québec en 1685 (non en 1686) signait " Briot ".
- BRIÈRE (Jean) qui se marie à Québec en 1671, portait le surnom de " Périgourdin ", en 1678, parce que, dit-il, il est du pays Périgord.
- BROCHU (Jean) qui épouse Nicole Saulnier à Québec, en 1669, signait " Jean brocheu."
- BROUSSEAU (Julien) qui se marie à Québec, en 1668, portait le surnom de *Laverdure*.
- BROUSSEAU (François) de Batiscan, portait le surnom de : " Lafleur " vers 1700.
- BRUNEAU (François) qui épouse Marie Prevost en 1669, à Québec, ne porta pas que je sache ce nom, mais bien celui de " Druineau". Aussi Tanguay le fait-il figurer sous ces deux noms.
- BRUNEL (Jacques) signe quelquefois comme si son nom était " Brunet ". Signe ainsi le 24 août 1668 (Auber).
- BUISSON (Pierre) qui se maria à Montréal en 1689, portait le surnom de " Subtil ", sur son contrat de mariage, par Adhemar, le 24 avril 1689, qui écrit *Busson dît Subtil*.
- BULTÉ (Pierre), qui était établi à Dombourg en 1681, portait le surnom de " Picard ".
- BUSSIÈRE (Jacques), qui se maria en 1671, portait le surnom de *Laverdure* en 1682. Il signait " Jaque busieres ".
- CABASSIER (Pierre) sergent royal à Montréal en 1669, signait bien " Cabazié ".
- CADAU et CADOT (Mathurin) marié à Montréal en 1688, portait le surnom de " Poitevin ".
- CADDÉ (Antoine) qui vient au Canada comme maître d'Hotel de l'Intendant Bouteroue en 1668, et qui épouse Charlotte de Lacombe, servante chez le même, en 1670, signait en 1681 " CaDDé de la magdeleine ".

- CADDÉ (Michel) qui se marie à Québec, en 1694, paraît avoir porté ce nom dans les premiers temps ; mais tourna dans la suite en "Cadet". Il ne savait signer. Ses enfants signent "Cadet".
- CAILLAS (Jacques) qui se marie à Québec en 1690, signait "Cayla" en 1704.
- CAILLAU (Jean) dit le Baron, de Laprairie, signait "Caillaud".
- CAILLEAU (Pierre) qui se marie à Trois-Rivières en 1664, signe "Pierre Cailia" en 1705.
- CAILLÉ (Jean) dit Le Picard, qui épouse Marie Anne Hamel en 1683, signait : "Jean Calliet" à son contrat de mariage.
- CAILLER ou CAYER (Jean). Une personne de ce nom est à Québec, en 1684, et signe "Jean Callier".
- CASSÉ (Antoine) qui se marie au Château-Richer, en 1665, signait bien "A. Cassé." C'est de ce nom que l'on a fait *Lacasse*.
- CASSAN (André) qui se marie à l'Ange-Gardien, en 1682, portait le surnom de *Bouscot*.
- CASTINEAU (Jean) qui se marie à Québec en 1671, signe d'une belle écriture comme suit : "J. Cagui-neau."
- CASTONGUAY. Voir "Guay."
- CATALORGNE (Gédéon) qui se marie à Montréal, en 1690, était généralement appelé : *M. De Catalogne* et signait : "Catalongne."
- CATIGNAN (Charles) qui se marie à Québec, en 1679, signait toujours "Catignon" et c'était là son nom et non *Catignan*.
- CELLE (Gabriel) dit Duclos. Son nom mentionné : "Le scel dit le Clos," sur l'acte de concession de 30 arpents qui lui est faite à Montréal, le 12 fév. 1654.
- CHABOT (Michel) qui épouse Marie Magdeleine

Legardeur, en 1686, portait le surnom de "Lamarre et quelquefois "Lamarotoine."

CHALUT (Pierre) né vers 1630, signe comme suit en 1666: "pierre Chaleut" et en 1673 je le vois signer "Pierre Challeu." Ce nom est devenu *Chalou*.

CHAMAILLARD (Jean-Vincent) qui se marie à Montréal en 1671, portait le surnom de "Lafontaine," en 1668.

CHANAS (Jean Pierre) appelé "Chagnos" en 1674 (Tanguay), signait "Jean-Pierre Chana".

CHARBONNIER (Louis), qui se marie vers 1676, portait le surnom de *Lafleur*.

CHARETS (Etienne), qui se marie à Québec, en 1670, signait: "Estienne Charet". Un de ses fils du nom de Pierre surnommé *Hiacinthe*, qui paraît sur le point d'être ordonné *Récollet*, à Québec, en 1714, signe "Pierre Charest *hiacinthe*".

CHARET (Jean) très probablement frère du précédent, qui se marie à Québec en 1669, signait "J. Chârrêt".

CHARIER (Louis) qui se marie à Québec, en 1682, portait le surnom de "Jolicœur".

CHARLAND (Claude) dit *Francœur*, qui se marie à Québec, en 1652, signait: "Claude Charlan".

CHARRON (Claude) marchand à Québec en 1653, signait "Charon".

CHARTIER (Louis) chirurgien, qui se noie à Montréal en 1660, signait "*La Brocquerye*," en 1652.

CHARTIER (Jacques) qui se marie à la *Ste-Famille*, en 1673, porta le surnom de "Lafontaine."

CHARTRAIN (François) qui se marie à *Charlesbourg* en 1692, portait vers 1705 le nom de "Chartré"; c'est là l'ancêtre des familles *Chartré* de nos jours.

(*A suivre.*)

PHILÉAS GAGNON

RÉPONSE

Le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (XIV, XI, 1299).—Quand a-t-on installé le pénitencier à Saint-Vincent-de-Paul ?

Je trouve la réponse dans le récent ouvrage de M. Elie-J. Auclair, *Vie de Mère Caron, deuxième supérieure des Sœurs de la Charité de la Providence* :

“ Le 23 décembre 1861, se produisit à Saint-Vincent-de-Paul un événement qui devait avoir une grande importance pour la prospérité future de la localité, et auquel, de bien des manières, les Sœurs de la Providence furent mêlées. Le terrain que possédaient les Sœurs, le couvent, les dépendances, tout fut vendu au gouvernement, que dirigeait alors Sir George-Etienne Cartier, pour la somme de 4,500 louis, c'est-à-dire de 18,000 piastres. On y installa d'abord la Réforme pour les jeunes détenus, qu'on fit venir de l'Île-aux-Noix. Puis, onze ou douze ans plus tard, les prisonniers du Pénitencier succédèrent aux enfants de la Réforme. C'est le 20 mai 1873 qu'un bateau amena jusqu'à Saint-Vincent-de-Paul les redoutables pensionnaires de l'Etat. C'est l'une des seules fois qu'un bateau aussi considérable se soit hasardé jusqu'au bas du rapide des *Ecores*. Ainsi donc, quand on visite maintenant les grands corridors nus et les cellules des prisonniers au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, on foule le sol qui a vu les efforts et bu les sueurs des premières Sœurs de la Charité à Saint-Vincent-de-Paul.”

LE FORT DE CHAMBLY

Ce fort, situé sur la rivière Richelieu, est l'une des plus précieuses antiquités de la province de Québec, et à l'aspect d'un vaste château moyen-âge. Le diamètre intérieur est de 125 pieds. Les courtines ont une hauteur de 25 pieds, et les bastions une hauteur de 30 pieds.

Le premier fort fut construit en 1665, en pieux, ayant une enceinte de 24 toises de chaque côté, et 15 pieds de haut. Il fut rétabli en pierre, en 1710, avec tous les moyens de défense alors usités.

Ce fort a toujours eu garnison et un prêtre résident. Il devint un centre important pour le commerce des peaux de castor, avec Orange, Manhatte et même avec Boston. Les intendants y avaient établi des magasins bien fournis de provisions de bouche et de guerre.

Attaqué par les Iroquois, en 1689, le fort de Chambly fut défendu par M. Duplessis. Il fut toujours le centre des mouvements militaires, soit contre les Iroquois, soit contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

En 1747, son matériel fut transporté au fort St-Jean, à quelques lieues plus loin, sur le Richelieu.

En 1760, il passa entre les mains des Anglais.

Les Américains s'en emparèrent, sans coup férir, le 17 octobre 1775 ; mais à la suite d'une épidémie, ils l'abandonnèrent après y avoir mis le feu.

Guy Carleton le restaura en 1777.

Les troupes canadiennes en font usage en 1812.

Le fort de Chambly est abandonné en 1847 ; il ne serait plus qu'une ruine sans le patriotisme et les efforts de M. J.-O. Dion, citoyen de Chambly, qui en est aujourd'hui le gardien et qui l'a doté d'un petit musée.

F.-A. BAILLARGÉ